

pouvoir dans la province et exerçait son ingéniosité dans ce sens. En confectionnant les listes après l'émission des brefs d'élection (tel qu'il est prévu dans le bill) il serait absolument impossible aux conservateurs de faire une campagne offensive et de s'efforcer en même temps d'enrayer les menées tortueuses dirigées alors contre le peuple par les fonctionnaires chargés de confectionner les listes; en d'autres termes cela signifierait qu'autant vaudrait pour nous abandonner toute cette province au parti libéral et ne gaspiller ni temps, ni énergie, ni argent dans le but d'organiser une lutte légitime.

Notre parti à Ottawa comprend ceci parfaitement et il combattra en conséquence, mais il faut qu'il soit appuyé par l'opinion publique au Manitoba. Je vous écris donc au nom du parti, pour vous demander, comme faveur envers le parti, de consacrer autant d'espace que possible dans les colonnes de votre journal à démontrer l'iniquité du projet de loi.

En ce faisant, non seulement vous rendrez service au parti, mais vous ferez un acte très méritoire en vue de sauvegarder les droits civils et la liberté des indépendants électeurs de cette province.

Vous me ferez grand plaisir en m'envoyant des exemplaires marqués de votre numéro contenant ces remarques sur cette question, et je serai heureux de les faire reproduire par le "Winnipeg Telegram" et tous les journaux conservateurs de l'est.

Je suis convaincu qu'il ne m'est pas nécessaire d'en dire plus long à ce sujet, vu que vous comprenez aussi bien que moi la grande importance de l'adoption ou du rejet du bill Aylesworth.

Veuillez m'écrire un mot et me faire savoir si vous pourrez accéder à la demande du parti à ce sujet.

Très sincèrement à vous,

W. H. HASTINGS.

Je me demande si M. Hastings va maintenant écrire une autre lettre pour dire que le gouvernement propose que les listes soient confectionnées par les juges. Assurément, s'il est sincère, il devrait changer d'opinion sur ce point. Je dois dire que j'ai remarqué, durant la semaine qui a suivi l'envoi de cette lettre, tout un lot d'articles reproduits dans le "Telegram" sous le titre "commentaires des journaux de l'Ouest sur l'amendement Aylesworth", mais le "Free Press" a tellement critiqué ces commentaires, que les gens ont eu vent de la combinaison qui les avait produits et le "Telegram" a cessé de les publier. C'était là de l'indignation à froid, fabriquée sous la direction de l'organisateur du parti conservateur au Manitoba.

Un DEPUTE: Quel est ce Hastings?

M. BURROWS: Si je suis bien informé, c'est un employé du gouvernement provincial.

M. STAPLES: L'honorable député veut-il dire que M. Hastings est un employé du gouvernement recevant un salaire?

M. BURROWS.

M. BURROWS: J'ignore quels sont ses appointements.

M. STAPLES: Vous n'en savez rien. Soyez franc.

M. BURROWS: Monsieur l'Orateur, j'ai employé le temps de la Chambre à citer des extraits de journaux et je ne l'aurais pas fait, si l'on ne nous eut pas de temps à autres, défiés d'alléguer une seule raison justifiant nos objections à la législation actuelle du Manitoba. Nos amis de la gauche ont affirmé qu'il n'y avait pas dans l'Ouest d'agitation en faveur d'un amendement à la loi. Cette assertion m'a forcé à citer des commentaires publics sur la question. Je crois qu'il est très important que ce bill soit adopté. C'est un bill équitable. C'est un bill auquel nul ne saurait trouver à redire, et je crois que nos amis de la gauche, après mûre réflexion se décideront à appuyer cette mesure dans le sens suggéré par le très honorable premier ministre.

(Sur motion de M. Staples la suite du débat est renvoyée à une prochaine séance.)

Sur motion de sir Wilfrid Laurier, la séance est levée à onze heures un quart du soir.

CHAMBRE DES COMMUNES.

Mercredi, 13 mai 1908.

M. l'ORATEUR ouvre la séance à deux heures.

1re LECTURE

D'un projet de loi (n° 164), déposé par M. J. D. Reid, tendant à faire droit à Edith May Gilmore.

TROISIEME CENTENAIRE DE QUEBEC.

M. SAM. HUGHES (Victoria-Haliburton): Monsieur l'Orateur, je désire poser une question au très honorable premier ministre. Les journaux de ce matin affirment que les volontaires canadiens ne figureront aucunement dans les fêtes du troisième centenaire de Québec en juillet prochain. Est-ce bien le cas? Et s'il est décidé que les volontaires ne prendront aucunement part à ces fêtes, pourquoi prend-on cette décision après les avoir intéressés à l'affaire et après que nombre d'entre eux se sont donné beaucoup de mal et ont fait beaucoup de préparatifs? Le département serait-il hors d'état d'effectuer leur transport? Sinon, quelle est la raison?

Le très hon. sir WILFRID LAURIER (premier ministre): J'ai le regret de ne pouvoir fournir à l'honorable membre le renseignement qu'il demande. C'est là une affaire purement administrative, et il va